COMMUNE DE TORCÉ

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213503386-20251208-060_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yannick Fouet, maire.

Etaient présents : M. Yannick Fouet, M. Gérard Pairel, Mme Bernadette Reucheron, M. Denis Planchais, Mmes Anne-Françoise Marion, Wennaële Marion, M. Jean-Jacques Pirot, Mme Céline Le Dortz, M. Emmanuel Heinry, Mmes Myriam Doudet, Séverine Renaux, Nathalie Lebreton, MM. Dominique Perette, Julien Bétin.

Etaient absents : M. Gaëtan Huline

Date de convocation : 02 décembre 2025

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 14
- absents : 01
- pouvoirs : 00

Mme Bernadette Reucheron a été nommée secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

060-2025	**LOTISSEMENT RÉSIDENCE DU CHÊNE – DÉNOMINATION D'UNE VOIE**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.
Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de valider la dénomination de la rue prévue pour les 8 lots du lotissement « Résidence du Chêne », telle que présentée lors du conseil municipal du 25 septembre 2024.

Il rappelle également que les 4 autres lots du lotissement ont un accès direct à la voie existante, la rue du Pré Clos.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal :

- approuve la dénomination de la rue du lotissement « Résidence du Chêne » : **rue du Chêne**
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré,
A Torcé, le 08 décembre 2025

Le Maire,

Yannick Fouet

MAIRIE de TORCÉ
ILLE ET VILAINE